

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
09 juin 2017

Dossier complet le :  
20 juin 2017

N° d'enregistrement :  
F. 974, 12, P, 00171

#### 1. Intitulé du projet

Transport par câble de Sainte-Clotilde entre les secteurs du Chaudron / Moufia / Bois-de-Nèfles

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) bénéficiaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gérald Maillot, Président de la CINOR

RCS / SIRET

2 4 9 7 4 0 1 1 9 0 0 0 6 3

Forme juridique

Communauté d'agglomération

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
7°	Ligne suspendue servant exclusivement au transport des personnes

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Dolvent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un transport par câble entre les secteurs du Chaudron et de Bois de Nèfles. Le linéaire de la ligne est de 2.7 km et relie cinq stations : CHAUDRON, CAMPUS, MOUFIA, BANCOUL, BOIS DE NEFLES.

Le projet prévoit des démolitions uniquement sur la station CHAUDRON. Il s'agit d'installations de snacks bars incompatibles avec l'extension du pôle d'échange bus associé à la station.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de l'opération sont de :

- Relier entre eux plusieurs pôles générateurs de l'agglomération dionysienne : le secteur du Chaudron, l'Université de la Réunion, l'hôtel de Région, le pôle du Moufia, le nouveau lycée de Bois-de-Nèfles ;
- Proposer une alternative efficace à l'utilisation des véhicules particuliers qui font face à des conditions de circulation particulièrement difficiles ;
- Améliorer les interfaces et liaisons entre les zones d'emplois/habitat et les pôles d'échanges de transport en commun ;
- Trouver un système adapté répondant aux besoins ;
- Améliorer le maillage du réseau TC de l'agglomération, en particulier pour les liaisons transversales Nord/Sud insuffisantes et inefficaces en raison des obstacles physiques constitués par un environnement escarpé.

L'opération s'inscrit par ailleurs dans un projet plus global porté par la ville de Saint-Denis (projet RITMO) comprenant la création d'un réseau de 5 lignes téléportées desservant plusieurs quartiers des hauts et les mi-pentes en restant connecté au réseau de transport en commun en site propre du centre-ville.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit des démolitions uniquement au niveau de la station CHAUDRON (installations de snacks bars).

L'aménagement des stations CAMPUS, MOUFIA entraîne la suppression de masses boisées structurantes. Un plan de la végétation impactée est fourni en pièce jointe.

L'étude préliminaire estime les emprises approximatives suivantes pour les stations du transport par câble :

CHAUDRON : environ 9 500 m<sup>2</sup> (intégration de l'extension de gare routière).

CAMPUS: environ 1 000 m<sup>2</sup>

MOUFIA : environ 1 500 m<sup>2</sup>

BANCOUL : environ 1 500 m<sup>2</sup>

BOIS DE NEFLES : environ 1 000 m<sup>2</sup>

Les emprises exactes seront déterminées par le concepteur – réalisateur.

Les travaux seront réalisés sur une année. La première phase concernera la réalisation du génie civil des stations et l'implantation des pylônes, les travaux sur les réseaux.

La seconde phase concerne la mise en place des systèmes, des câbles et des cabines.

La troisième phase est une phase d'essai suivie de la mise en service de la ligne.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les études préliminaires approfondies prévoient un temps de parcours de 12 à 13 minutes entre les stations BOIS DE NEFLES et du CHAUDRON, une vitesse de transport de 5m/s, et une cinquantaine de cabines d'une capacité de 10 personnes.

Le projet de transport par câble entre CHAUDRON et BOIS DE NEFLES accueillera environ 7 000 voyageurs journaliers en 2020 et environ 8 000 voyageurs journaliers en 2025, horizon de mise en service du RRTG).

Chaque station est connectée avec un réseau de transport et des équipements de proximités :

- pour la station CHAUDRON : gare routière, station TCSP, futurs équipements (gymnase, médiathèque, supermarché)...
- pour la station CAMPUS : le futur RRTG, l'université, l'hôtel de Région, le CROUS, le collège des Alizés..
- pour la station MOUFIA : connexion avec le réseau de bus, desserte de la centralité du Moufia et du futur centre commercial, lycée Georges Brassens, lycée de l'Horizon...
- pour la station BANCOUL : connexion avec le réseau de bus et un parking relais, dessertes des établissements scolaires (collège de Bois de Nèfles et lycée du Nord), de la future place des manifestations...
- pour la station BOIS DE NEFLES, connexion avec le réseau de bus et un parking relais, desserte de la centralité (mairie, école maternelle, jardins familiaux...).

Le projet permet va permettre au quartier de Bois-de-Nèfles de se développer. De plus, ce mode de transport innovant en milieu urbain, réduit de façon notable les temps de parcours habituels sur le corridor tout en libérant les routes.

Associés à des zones d'activités économiques, les différentes stations vont permettre de dynamiser les quartiers et les services de proximité.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Le projet est soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 7 du tableau annexe de l'article R.122-2 du code de l'environnement : "Les lignes suspendues ou lignes analogues de type particulier servant exclusivement ou principalement au transport des personnes, y compris gares".

Si l'étude au cas par cas conclut à la réalisation d'une évaluation environnementale, la soumission à étude d'impact implique que le projet fasse l'objet d'une enquête publique.

Le projet prévoit au stade des EPA une emprise au sol de 14 500 m<sup>2</sup> et serait soumis à déclaration Loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement. Le projet sera soumis à permis de construire au titre du code de l'urbanisme pour l'aménagement des stations.

A ce stade, le projet prévoit une Déclaration d'Utilité Publique et une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Au stade d'Etudes Préliminaires Approfondies, le projet présente les caractéristiques suivantes :	
Superficie d'emprise estimée du projet	14 500 m <sup>2</sup>
Nombre de pylônes :	30 unités
Longueur du tracé suivant la pente :	2654 mètres
Dénivelé :	267 mètres

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet d'orientation Nord Sud s'étend de la station BOIS DE NEFLES au Sud à la station CHAUDRON au Nord.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 55°47'79"E Lat. 20°91'52"S

Point d'arrivée : Long. 55°48'73"E Lat. 20°89'40"S

Communes traversées :

Le projet est réalisé dans son intégralité sur le territoire communal de Saint Denis.

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF II "Forêt de mi-pentes du Nord" est située à environ 700 mètres à l'ouest de la zone d'étude.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Denis est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude réduite n'est pas concernée par le périmètre du coeur naturel du Parc national de la Réunion, situé bien plus en amont. L'aire optimale d'adhésion se situe également hors zone d'étude réduite. En revanche, le site d'étude est situé sur une zone de survol pour les oiseaux marins (Puffin de Baillon, Puffin du Pacifique et Paille-en-queue en particulier).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site classé se situe à 450 m du projet : Maison Oudin, site inscrit « Monument Historique » au 12/01/2006. Le projet est soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-Denis dispose d'un Plan de Prévention des Risques multirisque (inondation + mouvements de terrain). La zone d'étude est située sur les mi-pentes en zone de prescription et pour la partie basse, stations CAMPUS-CHAUDRON, en zone sans contrainte réglementaire. Le tracé est concerné par une zone d'interdiction R1 (aléa inondation en surplomb du cours d'eau qui prend naissance au lieu-dit « Oudin »), entre les stations de BOIS DE NEFLES et BANCOUL.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau de Moufia, le projet concerne en partie le périmètre de protection rapproché du Puits du Chaudron mais aussi sa zone de surveillance renforcée. Le projet est situé au plus proche à environ 100 m du Puits du Chaudron.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un site classé se situe à 450m du projet : Maison Oudin, site inscrit « Monument Historique » au 12/01/2006. Le projet est soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF).
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de survol pour les oiseaux marins (Puffin de Baillon, Puffin du Pacifique et Paille-en-queue en particulier), dans un contexte où la pollution lumineuse et certaines infrastructures représentent une réelle menace (collision, augmentation du risque d'échouage).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat naturel n'a été recensé dans la zone d'étude ; les habitats secondaires en présence présentent des enjeux faibles.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux ICPE sont présentes à 150 m au Nord Est de la station CHAUDRON et à 25 m du tracé, à proximité de la station MOUFIA. Il s'agit d'ICPE non majeures (stations-services – détail de carburants). Les risques industriels, de Transports de Matières Dangereuses et de ruptures de digues sont faibles.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une zone d'aléa fort à inondation et mouvements de terrains en surplomb du nouveau Lycée du Nord entre les stations de BOIS DE NEFLES et BANCOUL. L'aléa cyclone est fort. Les aléas éruption volcanique, feu de forêt, de cause maritime et sismique sont faibles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de transport par câble entre les stations CHAUDRON et BOIS DE NEFLES accueillera environ 7000 voyageurs journaliers en 2020. Ces voyageurs sont constitués en majorité d'anciens usagers des bus mais également d'anciens usagers de la voiture particulière (environ 10%) ainsi que de quelques nouveaux voyageurs.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit émis par le déplacement des cabines en ligne est négligeable. Les principales sources de bruits sont localisées au niveau de la tête des pylônes et des stations (en particulier la motorisation de la station motrice). Le projet respectera la loi n° 92-1444 du 31/12/1992 sur le bruit complétée par le décret du 20/08/1985 et l'arrêté du 01/03/1993 ainsi que le Décret n°2006-1099 du 31/08/2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit un éclairage d'ambiance (intérieur des cabines) pour les horaires de fonctionnement nocturne soit de 5 h à 6h30 le matin et de 18 h à 20 h le soir.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La station Bois de Néfles est située dans le périmètre de protection de 500 m de la Maison Oudin, site inscrit « Monument Historique » au 12/01/2006. Le projet est soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) qui rendra un avis sur l'impact du projet vis à vis du site inscrit.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets connus au sens de l'article R. 122-5 du code de l'environnement sont :

- Aménagement des chemins Dufourg et Lory Lebreton ;
- Installation de traitement de déchets de végétaux à la Jamaïque ;
- Porter à connaissance des ouvrages hydrauliques de la Ravine des Patates à Durand ;
- Projet lycée Nord de Bois de Néfles.

Les projets en cours suivants sont également considérés : Projet CINOR de TCSP Nord, projet CINOR de TCSP Est, ZAC RHI Hyacinthe Carambole, le lycée Bois de Néfles en cours de construction.

Deux projets sont directement concernés par le projet de transport par câbles. Il s'agit du TCSP EST et du lycée du Nord. Le projet de transport par câbles prend en compte le projet de TCSP et prévoit l'aménagement en station CHAUDRON d'une gare routière qui en constituera la gare terminus. Le lycée du Nord est pris en compte pour le dimensionnement des pylônes qui assurent le passage du câble en surplomb.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les impacts principaux du transport par câbles sont acoustiques, visuels et liés à l'avifaune.  
La description des impacts est faite en annexe.

### 7 Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des impacts visuels et aux risques d'atteinte à l'avifaune marine, le projet doit préciser ses impacts directs et indirects, temporaires et permanents. Si l'évitement doit être privilégié, les possibilités sont néanmoins réduites et le projet devra établir des mesures compensatoires efficaces. L'évaluation environnementale du projet doit permettre au maître d'ouvrage de présenter le projet, ses variantes et les mesures prises pour supprimer les impacts, le cas échéant les diminuer à travers la mise en place de mesures compensatoires.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Sainte-Clotilde le 08/06/2017

Signature

Le Président  
**Gérald MAILLET**  
G.I.N.O.R.  
Commissaire  
Gérald Réunion

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

